GUIDE DE PRATIQUES

Collaborations entre l'intervenant(e) sociojudiciaire de liaison (ISL), l'intervenant(e) spécialisée en violence (IV), l'intervenant(e) autochtone (IA) et l'intervenant(e) de confiance (IC) (externes au CAVAC)

Version : 2025-05.001

AIDE-MÉMOIRE

APRÈS LA DÉNONCIATION
Dès que l'intervenant ou l'intervenante sait qu'une date de cour est à venir, il ou elle initie le PAS et contacte l'ISL
(voir le mécanisme associé au CAVAC de votre région ci-dessous)

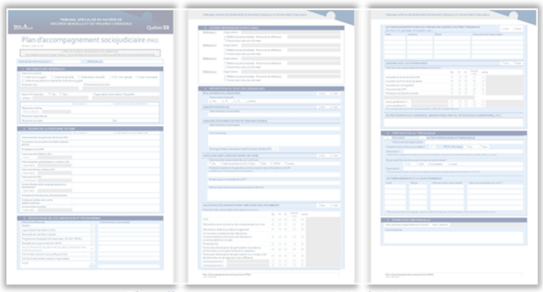

Plan d'accompagnement sociojudiciaire

PERSONNE VICTIME CONVOQUÉE
À LA RENCONTRE AVEC ISL ET PPCP

ÉVALUATION COLLABORATIVE
ENTRE L'INTERVENANT OU L'INTERVENANTE ET L'ISL
La participation de la personne victime au moment de cet échange est toujours à favoriser.

PERSONNE VICTIME RENCONTRE
ISL ET PPCP

MÉCANISME DE COLLABORATION

Région | Montérégie

Pour effectuer l'évaluation collaborative avec l'ISL, **l'intervenant(e) enverra un courriel,** voici un modèle:

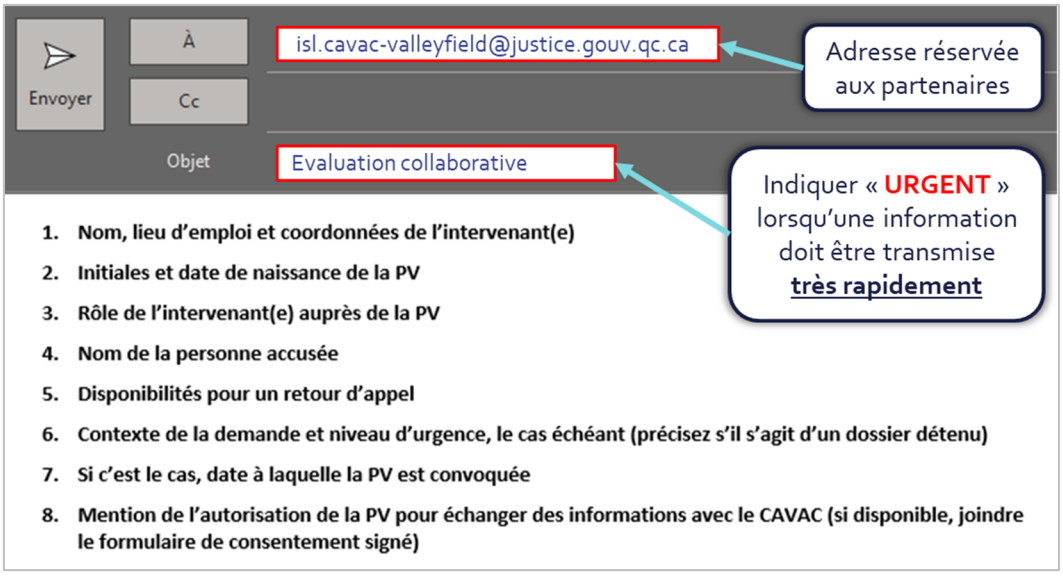

Heures ouverture CAVAC
Lundi – Vendredi
8h30 – 16h30